

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2017

POUR UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL (CETA) - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Dolez

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Grâce aux efforts de la société civile, relayés par de nombreux États-membres, dont la France, la mixité de l'accord économique et commercial global est acquise depuis la décision en ce sens de la Commission européenne du 5 juillet 2016. La demande formulée à l'alinéa 17 est donc satisfaite.